

91.008

Parlamentarische Delegation bei der Efta. Bericht

Délégation parlementaire auprès de l'AELE. Rapport

Kategorie V, Art. 68 GRN – Catégorie V, art. 68 RCN

M. Gadiet, conseiller aux Etats, présente au nom de la Délégation suisse auprès du comité de parlementaires des pays de l'AELE le rapport écrit suivant sur les activités de ce dernier en 1990 (*Deutscher Wortlaut siehe Amtliches Bulletin des Ständesrates, Frühjahrssession 1991*):

1. Introduction

Les événements de l'année dernière touchant l'intégration politique ont sensiblement modifié le mode et le rythme de travail du comité de parlementaires des pays de l'AELE. Si cinq séances se sont avérées suffisantes en 1989, en 1990 quinze réunions figuraient déjà au calendrier (voir ch. 6, ci-après). Cette croissance exponentielle du nombre de séances nous a aussi obligés à modifier notre mode d'information. Au lieu de traiter chaque séance de manière séparée, comme jusqu'à présent, nous vous donnons ci-après un résumé de nos principales activités en 1990:

- Rencontres avec des représentants du Parlement européen;
- *Activités du groupe de travail «Rôle futur du comité de parlementaires des pays de l'AELE»* (notamment en rapport avec la constitution éventuelle d'un organe parlementaire dans le cadre de l'Espace économique européen);
- Premier bilan des contacts directs établis en 1990 entre les parlementaires des pays de l'AELE et le Conseil des Ministres de l'AELE;
- Première rencontre entre le comité de parlementaires des pays de l'AELE et des délégations parlementaires de Hongrie, Pologne, Yougoslavie et Tchécoslovaquie ainsi que de la RDA.

Parmi les membres de la délégation suisse figuraient, en 1990, MM. Bircher, Coutau et Wyss Paul, conseillers nationaux, M. Kündig, député au Conseil des Etats, et le rapporteur.

Dès le 1er janvier 1991, M. Silvio Bircher, conseiller national, assure la présidence de la délégation pour les deux prochaines années.

2. Rencontres avec des représentants du Parlement européen

En 1990, les parlementaires des pays de l'AELE ont rencontré quatre fois des représentants du Parlement européen (en mai à Vienne, en juin à Göteborg, en juillet à Strasbourg et en novembre à Luxembourg). A Strasbourg, le Bureau du comité de parlementaires des pays de l'AELE a rencontré les présidents des principaux groupes du Parlement européen (ci-après PE). Les rencontres avec les représentants du PE revêtent une importance accrue. On ne sait peut-être pas encore suffisamment que, depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen en 1987, le PE dispose de compétences plus importantes qu'autrefois en cas d'élargissement de la Communauté ou de conclusion d'accords d'association. Dans les deux cas, il doit dorénavant donner son approbation à la majorité absolue (260 voix), ce qui s'appliquerait aussi à un futur traité sur l'EEE. Grâce à cette nouvelle compétence, le PE dispose d'un moyen de pression efficace. En l'utilisant au printemps 1990, il a provoqué un durcissement du mandat de négociation sur l'EEE adopté par le Conseil des ministres des CE et destiné à la Commission des CE. Par ailleurs, le PE tente aussi, par le biais des conférences intergouvernementales sur l'union économique et monétaire et l'union politique, conférences qui ont débuté en décembre 1990, de renforcer sa position par rapport aux autres institutions communautaires; ainsi, il lutte en faveur de l'accroissement de ses attributions législatives demeurées rudimentaires, afin de supprimer, ou du moins d'atténuer, le déficit démocratique qui – à juste titre – a souvent été

évoqué. Vu cette situation, le PE se méfie sensiblement de projets tels que l'EEE, qui risqueraient d'entraîner un transfert de compétences à son détriment ou d'accroître le déficit démocratique. Nous avons ressenti cette méfiance durant toutes nos réunions. Ainsi, nos diverses interventions en faveur d'un véritable droit de codécision dans le cadre de l'EEE n'ont pas toujours suscité beaucoup de compréhension au sein du PE. Apparemment, nombreux sont ceux qui craignent, au PE, qu'un organe de décision EEE limite l'autonomie de décision des Communautés européennes et donc aussi les compétences du PE.

Lors des dernières réunions, nous avons aussi été frappés par l'ignorance et le manque de compréhension des parlementaires de la CE à l'égard de la situation des pays de l'AELE et des négociations sur l'EEE. C'est d'autant plus étonnant que les parlementaires de l'AELE se sont entretenus plusieurs fois à ce sujet avec la Commission des affaires économiques extérieures du PE.

Malgré ces ombres au tableau, les contacts se sont toujours révélés précieux, notamment lors de la réunion du 6 novembre 1990 à Luxembourg avec la Commission des affaires économiques extérieures du PE, réunion placée entièrement sous le signe de l'adhésion de la Suède, le gouvernement suédois s'étant pour la première fois clairement prononcé en faveur de cette option à la fin du mois d'octobre. Toutes les délégations nationales de l'AELE – à une voix près – ont alors clairement montré qu'elles accordaient la priorité à l'option EEE, quelles que soient les intentions futures des différents pays membres de l'AELE.

Enfin, on peut se demander si les contacts officiels entre le comité de parlementaires des pays de l'AELE et le PE suffisent à régler de manière efficace les problèmes qui subsistent au niveau de l'information et de la communication. Ne devrait-on pas exploiter davantage le potentiel – parfois inutilisé – de contacts directs entre les groupes politiques des parlements nationaux des pays de l'AELE et leurs collègues au PE?

3. Activités du groupe de travail «Rôle futur du comité de parlementaires des pays de l'AELE»

Le groupe de travail «Rôle futur du comité de parlementaires des pays de l'AELE» constitué en mai 1989 à Helsinki s'est réuni plusieurs fois en 1990 en vue de discuter, avant tout, la question de la création d'un organe parlementaire dans le cadre de l'EEE. Par la suite, le mandat de ce groupe de travail a été élargi; à présent, il comprend en outre les fonctions d'un comité directeur («Agenda Committee») auquel incombent tous les travaux préparatoires des séances ordinaires et des rencontres avec les représentants du PE.

S'agissant de la question de la création d'un organe parlementaire dans le cadre de l'EEE, les remarques suivantes s'imposent: les parlementaires de l'AELE avaient déjà reconnu depuis longtemps la nécessité de mieux structurer les relations avec le PE, qui étaient plutôt informelles jusqu'à présent, et de créer un organe parlementaire EEE doté de compétences «compensatoires» équivalentes si, dans le futur EEE, les compétences exercées jusqu'ici par les parlements nationaux des pays de l'AELE devaient être transférées au profit de l'EEE. A cet égard, la volonté de ne pas accroître le déficit démocratique dans le cadre de l'EEE avait joué un rôle déterminant. Les activités du groupe de travail avaient toutefois été entravées par deux données essentielles:

31. dès le début – et cela n'a pas changé à l'heure où nous rédigeons ce rapport – personne n'a jamais su clairement quelles seraient les structures institutionnelles et juridiques de l'EEE;

32. toute la question de l'EEE, et par là même aussi celle des fonctions et des compétences d'un éventuel organe parlementaire de l'EEE, ont été de plus en plus marquées par ladite lutte pour le pouvoir entre les institutions communautaires.

Du côté du PE, on craint surtout que, dans le cadre de l'EEE, on voit apparaître un organe parlementaire qui dispose de compétences plus importantes que celles dont pourrait être doté le PE. Cela étant, le PE n'est pas fondamentalement opposé à la mise sur pied d'un organe parlementaire EEE. Selon une résolution adoptée en juin 1990 par le PE, résolution portant sur les relations politiques avec les pays de l'AELE, le PE y

serait même disposé et serait d'avis qu'il convient de trouver une forme adéquate de dialogue permanent entre le Parlement européen et les parlements des pays membres de l'AELE. Certes, il s'agit là d'un texte vague, mais il est souple et tout à fait apte à servir de base à la création d'un organe parlementaire EEE. Le 13 décembre 1990, lors de sa dernière séance de l'année à Genève, le comité de parlementaires des pays de l'AELE a confirmé la nécessité de créer un organe parlementaire EEE doté d'un mandat adéquat.

4. Séances communes avec le Conseil des Ministres de l'AELE

A la suite d'une initiative de la délégation suisse, le comité de parlementaires des pays de l'AELE avait demandé que soit instaurée une obligation de consultation contraignante pour toutes les questions importantes. Déjà annoncée dans le précédent rapport d'activité, la réaction favorable du Conseil des Ministres à cette demande a permis la tenue de quatre rencontres en 1990. Les expériences réalisées jusqu'à présent avec ces rencontres ont été probantes. Les parlementaires de l'AELE ont pu exposer leur avis aux ministres durant toutes les phases critiques des négociations sur l'EEE. Fruit de ces rencontres, le soutien politique du Comité de parlementaires des pays de l'AELE s'est avéré très précieux pour les ministres de l'AELE. Ainsi, lors de la dernière rencontre avec le Conseil des Ministres de l'AELE, le 13 décembre 1990 à Genève, les parlementaires des pays de l'AELE ont réitéré leur soutien sans réserve en vue de la conclusion rapide d'un traité global et équitable sur l'EEE; en outre, ils ont invité les ministres et négociateurs à poursuivre leurs efforts afin qu'une percée politique ne tarde pas et qu'on mette au point une réglementation satisfaisante sur les plans juridique et institutionnel, de même que des périodes de transition et des mécanismes de protection adéquats.

Des réunions conjointes avec les ministres de l'AELE seront à nouveau tenues en 1991, à intervalles réguliers.

5. Première rencontre entre des parlementaires des pays de l'AELE et des délégations parlementaires de Hongrie, Pologne, Yougoslavie et Tchécoslovaquie ainsi que de la RDA

En 1990, le comité de parlementaires des pays de l'AELE s'est aussi efforcé de cultiver des contacts avec des délégations parlementaires de pays d'Europe centrale et de l'Est. Une première rencontre a eu lieu dans le cadre de sa séance ordinaire à Vienne, en mai 1990. Ces contacts ont été établis à l'initiative du président de la délégation suisse. A Vienne, il s'agissait de procéder, avec ces délégations, à un premier échange de vues au sujet des conditions nécessaires à la conclusion d'accords de libre-échange dans le cadre de l'AELE. Une délégation du PE, qui était également présente à Vienne, a participé à une partie de ces discussions. Toutes les délégations ont reconnu que l'EEE pouvait constituer un cadre adéquat pour l'intégration progressive des pays d'Europe centrale et de l'Est dans un système fonctionnant selon les principes de l'économie de marché et englobant l'Europe tout entière. Par la suite, plus vite que prévu, la signature des «déclarations de Göteborg», en juin 1990, avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie (la Yougoslavie a déjà «sa déclaration de Göteborg» depuis 1983) est intervenue. Ces déclarations devraient être mises en pratique le plus vite possible, tout d'abord sous la forme d'accords de libre-échange asymétriques, puis sous la forme d'accords normaux. Sous l'effet de l'affaiblissement de la position de l'AELE, consécutive à la préférence de plus en plus marquée des pays scandinaves pour la CE, et des efforts parallèles déployés par les Communautés européennes en vue de conclure des accords d'association avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, cette initiative de l'AELE (déclarations de Göteborg) a été quelque peu freinée. En réalité, il est regrettable que l'AELE n'ait pas agi plus tôt dans ce sens.

Les parlementaires des pays de l'AELE ont incité les ministres, lors de la réunion précitée du 13 décembre 1990, à accélérer la coopération pratique dans le cadre du processus de Göteborg et de la déclaration de Bergen (Yougoslavie). Le comité les a aussi exhortés à examiner d'autres mesures que pourrait prendre l'AELE, vu le caractère urgent que revêt la coopération économique aux yeux de ces pays.

Les 4 et 5 février 1991, pour faire suite à la première séance qui s'était tenue à Vienne en mai 1990, le Comité de parlementaires des pays de l'AELE a organisé à Genève un colloque avec des délégations parlementaires de Hongrie, Pologne, Yougoslavie et Tchécoslovaquie ayant pour thème «L'Europe en mutation – de la coopération à l'intégration».

En conclusion, je tiens à adresser au Conseil fédéral, à M. Blankart, Secrétaire d'Etat, aux représentants du Bureau de l'intégration, à la Délégation suisse de l'AELE à Genève, à la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles ainsi qu'au Secrétaire de la délégation mes sincères remerciements pour leur collaboration et le précieux soutien qu'ils nous ont accordé.

6. Séances du Comité de parlementaires des pays de l'AELE et de ses groupes de travail en 1990

- 16 janvier 1990: Groupe de travail «Rôle futur du comité de parlementaires des pays de l'AELE», Genève;
- 17 janvier 1990: Séance préparatoire ordinaire, Genève;
- 18 janvier 1990: Groupe de travail «Poisson et produits agricoles transformés», Genève;
- 7 mars 1990: Groupe de travail «Rôle futur du Comité de parlementaires des pays de l'AELE», Genève;
- 3 avril 1990: Séance ordinaire du Comité de parlementaires des pays de l'AELE et première réunion conjointe avec le Conseil des Ministres de l'AELE, Genève;
- 17/18 avril 1990: Groupe de travail «Poisson et produits agricoles transformés», Reykjavik/Islande;
- 14 mai 1990: Groupe de travail «Rôle futur du Comité de parlementaires des pays de l'AELE», Helsinki;
- 21/23 mai 1990: Séance ordinaire du Comité de parlementaires des pays de l'AELE; réunion avec une délégation de la Commission des affaires économiques extérieures du PE et séance avec des délégations parlementaires de Hongrie, Pologne, Yougoslavie, Tchécoslovaquie et de la RDA, à Vienne;
- 25 mai 1990: Visite d'une délégation du Comité de parlementaires des pays de l'AELE auprès de l'Assemblée nationale hongroise à Budapest;
- 13/14 juin 1990: Séance ordinaire du Comité de parlementaires des pays de l'AELE; rencontre avec une délégation de la Commission des affaires économiques extérieures du PE et deuxième rencontre avec le Conseil des Ministres de l'AELE, à Göteborg;
- 11 juillet 1990: Visite du Bureau du Comité de parlementaires des pays de l'AELE auprès des présidents des principaux groupes du PE à Strasbourg;
- 17 septembre 1990: réunion du comité directeur («Agenda Committee») à Vienne;
- 22/23 octobre 1990: Séance ordinaire du Comité de parlementaires des pays de l'AELE; troisième réunion conjointe avec le Conseil des Ministres de l'AELE, Genève;
- 6/7 novembre 1990: Réunion conjointe avec la Commission des affaires économiques extérieures du PE à Luxembourg;
- 13 décembre 1990: Séance ordinaire du comité de parlementaires des pays de l'AELE; quatrième réunion conjointe avec le Conseil des Ministres de l'AELE, Genève.

Antrag der Kommission

Kenntnisnahme vom Bericht

Proposition de la commission

Prendre acte du rapport

Angenommen – Adopté

Parlamentarische Delegation bei der Efta. Bericht

Délégation parlementaire auprès de l'AELE. Rapport

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1991
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	02
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	91.008
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.03.1991 - 08:00
Date	
Data	
Seite	243-244
Page	
Pagina	
Ref. No	20 019 646

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.